

1 Candidats à l'EAMF

Tous les parents des candidats à l'EAMF seront informés de la possibilité pour leur enfant de débiter immédiatement une carrière de mécanicien d'aéronautique et seront invités à donner leur accord éventuel à cette filière.

2.2.- L'incorporation et l'habillement des candidats admis auront lieu respectivement à l'Ecole des Moussettes et à l'EAMF mais tous les élèves feront finalement partie de l'Ecole des Moussettes.

3.- Instruction

3.1.- Le CEAN dispensera un enseignement analogue à celui d'une classe de seconde technique pour la formation générale et qui sera du niveau du CAP de mécanicien automobile, pour la formation technique.

Le Commandant du CEAN prendra les contacts nécessaires pour la composition d'un jury mixte qui délivrera effectivement ce CAP à l'issue du cours de BE complétant l'enseignement initial.

3.2.- A la sortie du cours suivi à l'annexe de l'Ecole des Moussettes à ROCHEFORT, les élèves jugés aptes, en fonction de leurs résultats scolaires, seront nommés BP mécaniciens et seront dirigés soit vers le BE de mécanicien d'aéronautique soit vers le BE d'électromécanicien d'aéronautique.

4.- Moyens

4.1.- Personnel

Seront affectés en supplément pour le 1er mars 1976 :

- 1 EOR enseignant, adjoint au capitaine de compagnie,
- 10 officiers marinières d'encadrement et instructeurs,
- 6 enseignants du contingent (4 sciences, 1 lettres, et 1 anglais).

4.2.- Crédits

L'instruction des moussettes, par classes de 25 nécessite, l'adaptation de salles de classes. Le coût de cette modification est évalué à 45 000 Frs. Les crédits nécessaires seront mis en place par le SC/AERO.

A ces frais, doivent s'ajouter l'achat de 35 000 Frs d'ouvrages scolaires, et la mise en place d'une masse de 20 000 Frs.

3 SM

+ 2 PM

+ 4 MP

+ 3 F. S. M.

+ C. T. A. P.

Pour le Ministre de la Défense et par délégation
Le Vice-Amiral BANULS
Directeur du Personnel Militaire de la Marine

